



CONSEIL NATIONAL DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DE
DEVELOPPEMENT DU CONGO (CNONGD)
Observatoire Citoyen des élections du Congo rd (OCE – Congo rd)
Chaire congolaise de droit de l'homme (CCDH)



1^{ER} CONCOURS NATIONAL
DE PLAIDOIRIES DE LA JEUNESSE CONGOLAISE
POUR LES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

KINSHASA (RD CONGO), LE 30 JUIN 2023

EN PARTENARIAT AVEC :

CONTACTS :

+ 243 993 197 003
+ 243 902 737 739
+ 32 485 16 28 39
+ 32 465 18 37 71

1^{ER} CONCOURS NATIONAL
DE PLAIDOIRIES DE LA JEUNESSE CONGOLAISE
POUR LES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

KINSHASA (RD CONGO), LE 30 JUIN 2023

Droits civils et politiques

Le droit de l'homme et les droits humains fondamentaux mettent à la disposition de tout citoyen les outils le permettant d'accéder à ses droits, de s'en approprier, de les faire valoir, de les défendre et de les promouvoir.

Les droits civils et politiques sont des droits de l'homme dits de la première génération, qui protègent la personne et ses biens et lui garantit l'exercice de la citoyenneté notamment le droit de participer et de s'investir dans les affaires publiques et de se présenter aux fonctions publiques de son pays, comme le stipule l'article 21 de la déclaration universelle de droit de l'homme que : «

- 1 Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.
- 2 Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.
- 3 La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote. »

Cependant, la méconnaissance de ces droits par de pans entiers de la population congolaise favorise les abus et l'impunité des détenteurs de pouvoir successifs en place, depuis des décennies, face à un peuple assujéti qui assiste impuissant aux violations systématiques de ses droits, y compris celui de choisir ses propres dirigeants. Par conséquent, la démocratie, l'Etat de droit, la paix et la sécurité ne demeurent que des slogans creux destinés à faire illusion plutôt qu'une réalité vécue par le citoyen.

Parmi les victimes directes de cette situation, se trouve quelques couches des populations vulnérables dont les femmes souvent victimes des viols à l'est du pays, et plus particulièrement les jeunes qui, en raison de manque des connaissances, des repères et de l'inexpérience sont souvent exposés et victimes d'abus et des violations systématiques de droits de l'homme, des droits humains fondamentaux et des droits civils et politiques.

Confrontée au quotidien, depuis des décennies aux divers cas des violations de droit de l'homme, des droits humains fondamentaux et des droits civils et politiques, la jeunesse congolaise se retrouve aujourd'hui manipulée, incitée à la haine et à la violence, acculée, déstabilisée, déboussolée et corvéable à merci. Face à l'opulence et à l'impunité des bourreaux, les jeunes les plus vulnérables se laissent influencer et manipuler, développant ainsi des fascinations envers ces derniers qu'ils considèrent faussement comme étant des modèles de société.

Cette situation de déperdition de la jeunesse congolaise constitue une véritable bombe à retardement qui ne fait qu'empirer. Le développement rapide et inquiétant du phénomène KULUNA (jeunes gangsters de la rue) à Kinshasa, la manipulation, la corruption et l'incitation des jeunes désœuvrés à la haine tribale et aux affrontements souvent sanglants comme méthode de mobilisation et d'expression de la jeunesse dont les auteurs restent malheureusement impunis constituent des illustrations éloquentes d'une situation préoccupante de violations des droits de l'homme.

L'évolution assez inquiétante et l'ampleur de conséquences causées par cette situation d'exposition de la jeunesse aux abus et aux violations de ses droits fondamentaux, nécessite la mise en place des dispositions durables destinés à accompagner et à outiller la jeunesse congolaise afin de la préparer à passer de la condition de victime passive de l'oppression, de la manipulation et de l'injustice à la condition de véritable citoyen, acteur et responsable de son destin.

1^{er} concours national de la jeunesse congolaise pour les droits civils et politiques

Le conseil national des organisations non gouvernementales de développement du Congo (CNOGD), l'observatoire citoyen des élections du Congo rd (OCE-RD) et la Chaire congolaise des droits de l'homme (CCDH) organisent un cycle annuel de concours de plaidoiries de la jeunesse congolaise pour le droit de l'homme, les droits humains fondamentaux et les droits civils et politiques.

Le premier concours national de plaidoiries de la jeunesse congolaise pour les droits civils et politiques constitue la première édition de ce cycle.

Le concours de plaidoiries de la jeunesse congolaise pour les droits civils et politiques est un programme, un exercice pédagogique de démocratie participative et de citoyenneté active qui permettra aux jeunes de mettre en lumière, de dénoncer et de défendre des cas précis de violations des droits de l'Homme, notamment des droits civils et politiques à travers la République Démocratique du Congo. Grâce à ces défenseurs de droits de l'Homme et Avocats en devenir, le public présent, celui qui le suivra en live, à la Radio et à la télévision, sur les réseaux sociaux ainsi que les lecteurs du recueil édité à cette occasion, seront confrontés à des situations de violations de droit de l'Homme souvent méconnues face à l'indifférence et à l'impunité ambiante et systémique qui règne en République Démocratique du Congo.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de dénoncer une violation passée et/ou récente et réelle de droit de l'Homme, notamment des droits civiques et politiques liés au processus électoral en cours, en rédigeant une plaidoirie qui sera présentée au public si celle-ci est sélectionnée par les organisateurs.

Objectifs

- ✓ Informer, sensibiliser, former la jeunesse congolaise au droit de l'homme, aux droits humains fondamentaux, aux droits civils et politiques ;
- ✓ Accompagner le processus électoral en cours ;
- ✓ Donner les repères d'une culture démocratique, de loyauté et d'une citoyenneté active à la jeunesse estudiantine congolaise tout en la détachant et en la protégeant ainsi de l'arbitraire actuel ;
- ✓ Outiller et initier la jeunesse estudiantine congolaise à l'exercice d'appropriation et de défense de ses droits civils et politiques

Qui peut participer ?

Le concours est ouvert aux jeunes âgés de 14 à 25 ans inscrits dans une école secondaire, supérieure et/ou universitaire de la République Démocratique du Congo ou adhérents auprès d'une organisation de la société civile congolaise. Il doit être encadré par un adulte référent.

Pourquoi participer ?

- ✓ Dénoncer une atteinte aux droits de l'Homme et notamment aux droits civils et politiques pour cette première édition ;
- ✓ Se mobiliser et défendre une cause qui vous tient à cœur, faire connaître une situation d'injustice, préoccupante et/ou révoltante ;
- ✓ Développer de nouvelles compétences (recherche documentaire, résumé, argumentation, communication orale...)
- ✓ Participer à une journée intense en émotions avec de nombreux jeunes impliqués comme vous et un public à l'écoute.
- ✓ Connaître ses droits civils et politiques, s'en approprier, les faire valoir, les défendre et les promouvoir.

Informations pratiques

Quand ?

Le 30 juin 2023

Où ?

A Kinshasa ou au chef-lieu de votre province pour l'édition locale.

Dans quelle langue ?

En français

Comment ?

Étape 1 : rechercher une cause concrète et d'actualité illustrant une atteinte aux droits de l'Homme, notamment aux droits civiques et politiques liés au processus électoral en cours. Il peut s'agir d'un cas général ou d'un cas particulier concernant une personne persécutée.

Étape 2 : préparer son dossier de dépôt de plaidoirie avec :

- Le titre de la plaidoirie (en français) ;
- Les raisons du choix du sujet ;
- La documentation utilisée ;
- Les coordonnées complètes des élèves constituant l'équipe et celles de l'encadrant ;
- Le texte complet de la plaidoirie sous format informatique (maximum 6 800 signes, espaces compris - 7 à 10 minutes de plaidoirie).

Étape 3 : consulter la liste des équipes sélectionnées sur le site Internet de l'Observatoire Citoyen des élections du Congo rd.

Étape 4 : consulter la liste des finalistes (26 plaidoiries seront sélectionnées en fonction de la qualité de l'argumentation et de l'originalité du sujet).

Étape 5 : en cas de sélection pour la finale, préparer la présentation orale de la plaidoirie. Chaque membre de l'équipe doit plaider et les temps de parole doivent être équivalents.

Le jury jugera le fond et la forme et sera particulièrement attentif à l'originalité du sujet, de l'art oratoire, l'argumentaire ou la nature des arguments présentés et des solutions avancées.

Informations pratiques

1. Lancement des inscriptions pour participer au Concours.
Inscription en remplissant le formulaire ci-après.
2. Date limite d'envoi des plaidoiries
3. Journée de formation à destination des enseignants/formateurs.
4. Annonce des finalistes.
5. Finale du concours

Formulaire d'inscription

- À envoyer avec la plaidoirie au plus tard ...
- Par mail àadresse mail : observatoirecitoyendeselectionsducongord@gmail.com
- Nom de l'établissement ou de l'association

Vous participez Seul(e) en binôme

Participant n°1

- Nom et prénom :
- Sexe : Féminin Masculin
- Date de naissance :
- Nationalité :
- Adresse électronique :
- N° de téléphone :
- Adresse en RD Congo :

Participant n°2 (si participation en binôme)

- Nom et prénom :
- Sexe : Féminin Masculin
- Date de naissance :
- Nationalité :
- Adresse électronique :
- N° de téléphone :
- Adresse en RD Congo :

Adulte référent

- Nom et prénom :
- Adresse électronique :
- N° de téléphone :
- Adresse en RD Congo :
- Qualité :
- Renseignements universitaires
- Titre ou thématique de la plaidoirie :
- Raisons du choix du sujet :
- Documentation utilisée / ressources :

Votre plaidoirie (maximum 6800 signes, espaces compris) doit être jointe à ce dossier dans un fichier Word

1^{ER} CONCOURS NATIONAL
DE PLAIDOIRIES DE LA JEUNESSE CONGOLAISE
POUR LES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

KINSHASA (RD – CONGO) LE 30 JUIN 2023

REGLEMENT

Article 1 : Les organisateurs du 1^{er} Concours de plaidoiries de la jeunesse congolaise pour les droits civiques et politiques sont le CNONGD, l'OCE-rd et le CCDH

Article 2 : l'objet du concours est d'outiller et initier la jeunesse estudiantine congolaise à l'exercice d'appropriation et de défense de ses droits civils et politiques

Qui peut participer ?

Article 3 : Le concours est ouvert aux jeunes âgés de 14 à 25 ans inscrits dans les écoles secondaires, supérieures et universitaires de la République Démocratique du Congo ou membres d'une association congolaise.

Article 4 : Les candidats doivent rédiger une plaidoirie sur une situation concrète et d'actualité d'atteinte aux droits de l'Homme ou aux droits civiques et politiques en République Démocratique du Congo. Il peut s'agir d'un cas général ou d'un cas particulier concernant une personne persécutée. Il doit cependant s'agir d'un cas réel.

Article 5 : Les exposés pourront être préparés et présentés soit par un candidat seul, soit par une équipe de deux candidats maximums. Les courriers ou les mails provenant des organisateurs seront adressés au(x) candidats dont les noms seront mentionnés dans la fiche d'inscription ainsi qu'à l'adulte référent du groupe.

Article 6 : Les candidats doivent justifier de leur inscription dans un établissement scolaire ou de leur adhésion auprès d'une association congolaise rd moyennant un document l'identifiant faisant foi (carte d'élève, d'étudiant, de l'association).

Article 7 : La langue du Concours est le français. Les dossiers de candidatures doivent être écrits en français.

Composition des équipes

A lire attentivement.

Article 8 : Chaque équipe se compose d'un ou deux candidats et d'un adulte référent. Ce dernier doit impérativement être âgé de plus de dix-huit (18) ans. Lors de la finale, il s'engage, en accompagnant l'équipe, à veiller au respect du programme établi par le comité organisateur du concours.

Article 9 : Tout candidat inscrit doit plaider oralement lors de la finale.

Article 10 : Une fois la liste des finalistes publiée, la composition de l'équipe ne peut plus être modifiée sauf en cas de maladie.

Article 11 : Lors de la finale, seul un certificat médical peut autoriser un membre de l'équipe à ne pas plaider. Dans ce cas, si le candidat ne plaide pas en finale, le reste de l'équipe peut concourir mais aucun prix ou récompense ne sera remise au candidat absent.

Que faut-il faire ?

Le concours présente 3 étapes

1ère étape : le dossier de candidature

Article 12 : Les candidats doivent remettre leurs dossiers de candidature pour... à 23h59, heure de Kinshasa. Le dossier de candidature comprend les éléments suivants :

- Fiche d'inscription : disponible ci-avant ou en ligne, en cliquant sur ce lien. La fiche d'inscription doit être remplie lisiblement et en lettre capitale ;
- Le titre de la plaidoirie, les raisons ou la motivation du choix de cette plaidoirie et la bibliographie utilisée.
- Le texte complet de la plaidoirie (6800 signes, espace compris) doit être écrit en Word ;
- Les coordonnées de l'ensemble des membres de l'équipe et de l'adulte référent (professeur ou personnel adulte d'une association congolaise).

2ème étape : la sélection de candidature

Article 13 : Le comité de sélection retiendra 26 équipes candidates soit une équipe par province. Le Comité de sélection sera particulièrement attentif à l'organisation générale du texte, au style, à l'originalité du sujet ainsi qu'à la qualité des arguments mis en avant.

Article 14 : Le candidat ou les candidats sera ou seront prévenu (s) en cas de sélection (par téléphone ou mail). La sélection des candidats retenus pour la finale sera dévoilée le2023

Article 15 : Les participants sont invités à consulter le site Internet de l'Observatoire Citoyen des élections du Congo rd pour connaître les résultats. Ils seront également affichés aux valves des bureaux. Aucun courrier ne sera envoyé en cas de non-sélection. Les jurys sont souverains dans la désignation des lauréats.

3ème étape : la finale le 30 juin 2023 à Kinshasa.

Article 16 : L'épreuve finale se déroulera à Kinshasa, le 30 juin 2023 devant un jury composé de personnalités concernées par la défense des droits de l'Homme : avocats, enseignants, écrivains, société civile et étudiant. La finale du Concours d'éloquence est ouverte au public.

Article 17 : pour cette épreuve, les candidats doivent exposer oralement leurs textes (plaidoiries). Le temps de présentation doit être impérativement compris entre 7 et 10 minutes. La durée de la plaidoirie est un critère d'évaluation du ou des candidats

Article 18 : La plaidoirie n'est pas une représentation théâtrale. Aucun élément de décor, objet ou document ne peut être utilisé pendant la plaidoirie, mis à part le texte de la plaidoirie. Une mise en scène limitée (déplacements ou gestes) peut être tolérée.

Article 19 : Les candidats seront jugés sur le fond et la forme. Le jury sera particulièrement attentif à l'originalité du sujet, à l'art oratoire, à l'argumentaire mieux la nature des arguments présentés (pertinence juridique, rapport avec les faits, éléments statistiques, etc.) et aux solutions avancées.

Article 20 : Le jury est souverain dans la désignation de l'équipe lauréate. Toutefois, le comité organisateur veille et se réserve le droit d'intervenir en cas de non-respect du règlement.

Article 21 : Le jury énoncera le classement des trois meilleures plaidoiries (jour et date), à l'issue du Concours de plaidoirie. Les équipes seront récompensées par les personnalités présentes.

Article 22 : La délibération des jurys aura lieu immédiatement après le Concours. Les résultats seront mis en ligne sur le site internet de l'Observatoire Citoyen des élections du Congo rd, du ~~CND~~ et du CCDH.

Article 23 : Les frais de déplacement ou autres, liés à la présélection, incombent aux candidats.

Article 24 : L'ordre de passage des équipes est tiré au sort.

Article 25 : Le temps de parole de chaque membre de l'équipe doit être équitable.

Article 26 : Si une équipe ne peut concourir, elle sera remplacée par l'équipe arrivée première sur la liste d'attente lors des sélections des plaidoiries.

Article 27 : Si pour une raison de force majeure, une équipe ne peut se rendre à la finale, aucun recours ne sera possible auprès des organisateurs.

Articles 28 : Tous les candidats participants à la finale seront récompensés. Des lots spéciaux seront attribués aux six premières équipes sur base de la pertinence de leur production orale.

Article 29 : les candidats nominés reçoivent un prix de mérite en hommage aux modèles de société, héros nationales et défenseurs de droit de l'homme, des humains fondamentaux et des civils et politiques de la République Démocratique du Congo ci-après :

1. Prix Patrice Emery LUMUMBA
2. Prix Simon KIMBANGU
3. Prix Floribert CHEBEYA
4. Prix Roxy MUKENDI
5. Prix Davin KALALA
6. Prix héros anonymes, en hommage à tous les défenseurs de droit de l'homme, des droits humains et des droits civils et politiques du pays dont les voix et les causes n'ont pas malheureusement été entendues et connues.

Divers

Article 30 : En cas d'exceptions majeures entraînant l'absence de la moitié des équipes ou plus, le comité organisateur se réserve le droit ou la possibilité d'annuler la finale du concours.

Article 31 : Les candidats s'engagent à accepter que des photos et des vidéos soient prises lors de leur prestation orale et que ces images soient reprises, utilisées par les médias et les organisateurs. Ils acceptent aussi que leurs textes soient diffusés pour la promotion du concours.

Article 32. Un comité de suivi sera mis en place pour accompagner les cas éventuels des plaintes effectifs en marges de plaidoiries.

Article 33 : La finale du concours donne lieu à l'édition des textes des plaidoiries rédigées par les candidats. Les textes retenus ou sélectionnés seront imprimés et présentés lors de la phase finale.

Quelques infimes amendements ou modifications peuvent être apportées.es aux textes entre la publication du recueil de plaidoiries et la présentation orale le jour de la finale.

Contacts:

RIGO GENE
CNONGD – RD CONGO
+243 993 197 003

ELOI MUBILANSAM
CCDH – RD CONGO
+243 902 737 739

ALEXIS KATULUSI
OCE- RD – Belgique
+ 32 485 16 28 39



